



BULLETIN HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LES MANIFESTATIONS

du jeudi 03.12.2020 au mercredi 9.12.2020

Genève, le mercredi 2 décembre 2020

| Quand | Type d'événement | Description - Lieu – Nbre de personnes attendues |
|-------|------------------|--|
|-------|------------------|--|

EVENEMENTS A CARACTERE REGIONAL OU NATIONAL

Manifestations politiques ou de la société civile autorisées

| | | |
|-----------------------|---------------------------|--|
| Je 03.12 1545-1715 | RASSEMBLEMENT SYNDICAL | Cartel Intersyndical – Parc des Chaumettes |
| Ma 08.12 1630-1830 | RASSEMBLEMENT SYNDICAL | Personnel de la Ville de Genève - Parc des Bastions, face au Palais Eynard, entre 200 à 400 personnes |

Evénements divers

| | | |
|------------------|-----------------|---|
| Ma 08.12 1945 | MATCH DE HOCKEY | GSHC – Fribourg-Gottéron – Patinoire des Vernets (huis clos) |
| Me 09.12 1800 | MATCH DE FOOT | SFC Féminin - Atlético Madrid , Women's Champions League Stade de Genève (huis clos) |

EVENEMENTS A CARACTERE INTERNATIONAL

Manifestations politiques ou de la société civile autorisées

| | | |
|-----------------------|---------------|--|
| Ve 04.12 1400-1700 | RASSEMBLEMENT | Contre la déclaration de guerre à l'encontre de la région du Tigré – Place des Nations, ~ 300 à 500 personnes |
| Di 06.12 1500-1830 | RASSEMBLEMENT | Pour une Algérie démocratique - Place des Nations, ~30 personnes |
| Je 10.12 1730-1930 | RASSEMBLEMENT | En soutien aux prisonniers politiques chiliens - Place des Nations, ~100 personnes |
| Je 10.12 1130-1530 | RASSEMBLEMENT | Revendication des DH au Tibet – Place des Nations, 50 à 100 personnes |

Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu.

Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES).



BULLETIN HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LES MANIFESTATIONS

du jeudi 03.12.2020 au mercredi 9.12.2020

Genève, le mercredi 2 décembre 2020

| Quand | Type d'événement | Description - Lieu – Nbre de personnes attendues |
|-----------------------|------------------|---|
| Je 10.12 1330-1800 | RASSEMBLEMENT | Appel pour le respect des droits humains à Cuba - Place de Châteaubriand, 100 à 300 personnes |

Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu.

Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES).